

Etienne CLOUZOT,

chef du secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Les loteries de Croix-Rouge.

Un certain nombre de Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont organisé des loteries à leur profit. Ces loteries sont de types divers. Il n'est pas sans intérêt de les passer en revue.

CROIX-ROUGE ITALIENNE.

En vertu de la loi du 28 juin 1885, la Croix-Rouge italienne a émis 600,000 obligations de 25 livres chacune. Les remboursements sont échelonnés sur 51 ans. Les tirages sont au nombre de 4 par an : 1^{er} novembre, 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août, avec des lots de 30,000, 15,000, 2,000, 1,000, 500 livres. Dans les deux premières années, des lots de 500,000, 200,000, 150,000 et 100,000 livres ont été mis en tirage. Les billets non gagnants sont remboursés selon un plan d'amortissement à taux progressif, allant de 30 à 45 livres. Le billet est coté actuellement en bourse de Paris de 55 à 60 fr. français.

La Croix-Rouge italienne a confié à une banque l'émission de ces obligations et a obtenu en échange une somme de 3 millions 175,000 livres. De plus, la Croix-Rouge a droit à une participation sur les bénéfices de 5 % sur le premier million, 6 % sur le second, 7 % sur le troisième et 8 % pour les trois derniers, pourcentage qui, l'opération achevée, laissera à la Croix-Rouge 204,000 livres. Les primes non réclamées au bout de 5 ans échoient à la Croix-Rouge qui, de ce fait, encaisse chaque année quelques milliers de livres.

CROIX-ROUGE SERBE.

La Croix-Rouge serbe a émis, le 28 janvier 1907, un million d'obligations de 20 dinars.

Le tirage des lots est échelonné sur 75 ans. Les tirages, au nombre de 4 par an, sont réduits à 3 depuis 1911,

Les loteries de Croix-Rouge.

en janvier, en mai, en septembre, avec lots de 100,000, de 40,000, de 30,000, 1,000, 500 dinars ; indépendamment de ces lots, les billets sont remboursés à des sommes s'élevant progressivement de 22 dinars à 50. Hors de Yougoslavie, les lots et primes d'amortissement sont actuellement payés en francs français. Des réclamations ont été faites pour que ces paiements aient lieu en or, selon les engagements pris en 1907. Le Tribunal de la Haye a rendu un arrêt dans ce sens et un compromis a été passé avec les porteurs. Actuellement, le billet de la Croix-Rouge serbe est coté en bourse à Paris 32 fr. français.

Le bénéfice tiré de cet emprunt par la Croix-Rouge serbe en 1907 fut de 2 millions de dinars. Depuis ce moment, la Société nationale ne reçoit que les primes qui n'ont pas été réclamées au cours de 5 années consécutives. La Croix-Rouge yougoslave percevra encore un bénéfice après le paiement définitif de l'emprunt, mais le montant de ce bénéfice ne peut pas encore être apprécié, même approximativement.

CROIX-ROUGE BULGARE.

La Croix-Rouge bulgare a émis en 1912 un emprunt dont les tirages se poursuivent régulièrement. Le tirage du 14 octobre 1929 comportait un gros lot de 60,000.— levas (= fr. or 2,238.—), un de 2000.—, un de 1000.—, deux de 500.—, etc. L'amortissement se fait à raison de 100 billets remboursables à 25.— levas.

CROIX-ROUGE TCHÉCOSLOVAQUE.

La Croix-Rouge tchécoslovaque a émis, en 1921, 1 million de billets de loterie¹, chacun d'une valeur nominale

¹ Voir Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, *Bulletin d'information*, 9^e année, n^o 2, février 1930, p. 45.

Etienne Clouzot.

de 20 couronnes. Le tirage est échelonné sur 40 années. Tous ces billets sont remboursés au minimum à 30 couronnes. Le tirage annuel comporte des lots de 150,000, 30,000, 10,000, 5,000 couronnes. Par l'intermédiaire d'un consortium de banques, tous les billets ont été vendus au cours de la première année, en 1921. Les intérêts du fonds de 20 millions de couronnes ainsi constitué servent à payer les primes et l'amortissement annuel. Lorsque les 40 années seront expirées, soit en 1960, les 20 millions resteront la propriété de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

Tous les 5 ans, la Croix-Rouge perçoit encore une recette de 1 million de couronnes provenant de l'excédent des intérêts, primes non réclamées, etc. Le billet est actuellement coté en bourse de Prague.

CROIX-ROUGE LETTONE.

Par ses statuts, la Croix-Rouge lettone est autorisée à organiser des loteries en vue de se procurer des fonds. Pour chaque loterie des règlements spéciaux sont élaborés et présentés au ministre des finances pour être confirmés.

Ces loteries, organisées pour la première fois en 1921, ont vu leur succès croître d'année en année. Les premières avaient lieu à raison de deux par an avec 5 tirages chacune. Dorénavant, il n'y aura plus qu'une loterie par an et 3 tirages. Les loteries de 1928 ont fourni à la Croix-Rouge lettone un gain net de 270,000 lats et en 1929 de 390,000. Les billets se vendent par unité de 5 lats ou par cinquième de 1 lat. L'unité a droit aux trois tirages, mais si elle est sortie au premier. Un billet sur trois est assuré de gagner un lot. L'échelle des lots va de 20,000 à 4 lats. Les tirages ont lieu à la section des loteries de la Croix-Rouge lettone. Le fonctionnement de cette section est assuré par un personnel de 50 personnes : 5 sont occupées

Les loteries de Croix-Rouge.

au dépôt des billets de loterie (le trésor), 15 assurent le service du public, 7 travaillent au secrétariat, 9 à la comptabilité et à la vérification des comptes rendus des commissionnaires, 2 enfin sont occupées aux archives ; les autres exécutent différents travaux occasionnels ou d'ordre économique. En outre, lors du dernier tirage, il faut engager 6 à 10 personnes supplémentaires.

CROIX-ROUGE ESPAGNOLE.

Par décret du 24 janvier 1924, la Croix-Rouge espagnole devait partager avec le Comité de patronage pour la lutte antituberculeuse le bénéfice d'un timbre de 10 centimes apposé sur tous les dixièmes de billet de la loterie espagnole, d'un timbre de 50 ct. sur les vingtièmes de la loterie de Noël. A peine promulgué, ce décret a été abrogé et remplacé par celui du 28 février 1924, qui affecte le produit de la loterie de la seconde décade d'octobre au profit des deux institutions précitées. Le décret prévoyait l'émission pour cette loterie de 48,000 billets de 250 pesetas. La dernière loterie organisée au profit de la Croix-Rouge et de la lutte antituberculeuse en Espagne, date du 11 octobre 1929. Elle comportait une émission de 60,000 billets de 250 pesetas chaque, divisés en 10^{mes} de 25 pesetas. Les gros lots étaient au nombre de 6, soit 2 millions, 1 million, 500,000, 450,000, 350,000, 150,000 pesetas. En outre, 9,172 billets recevaient des primes diverses.

CROIX-ROUGE AUTRICHIENNE.

L'emprunt à lots, contracté par la Croix-Rouge autrichienne en 1882, continue ses tirages des primes et d'amortissement. Le tirage du 2 janvier 1930 comportait un gros lot de 60,000.— couronnes (= 6 schillings, soit fr. or 4,30), deux lots de 1000.— couronnes, dix lots de 200 couronnes, et vingt de 100.— couronnes.

Etienne Clouzot.

Le second emprunt contracté en 1916 a des gros lots à l'avenant, 10 shillings, 4 shillings, etc. (tirage du 1^{er} février 1930)¹.

A la dernière assemblée générale de la Société, le 19 novembre 1929, le président de la Croix-Rouge autrichienne, le D^r Vladimir Beck, a fait la communication suivante :

Les deux emprunts de loterie de la Société sont complètement dévalorisés, et sont donc une lourde charge pour elle. La banque Kux, Bloch et C^{ie} a élaboré un projet pour un nouvel emprunt de loterie, qui serait très nécessaire à la Société. Le projet est déposé au ministère des finances de la Confédération ; aucune décision n'a été encore communiquée à ce sujet. Le président remercia le membre du Comité central, Max Czerkis, conseiller du gouvernement, pour l'appui qu'il a fait donner à la Société en cette circonstance.

CROIX-ROUGE HONGROISE.

La loterie de la Croix-Rouge hongroise émise en 1917, comportant 1,200,000 billets de 40 couronnes avec trois tirages par an échelonnés sur 80 ans, n'a non plus aucune valeur par suite de la dépréciation de la monnaie.

Ajoutons enfin que les Croix-Rouges lithuanienne et chilienne tirent également une partie de leurs ressources de loteries sur l'ordonnance desquelles nous n'avons pu recueillir de précisions.

¹ *Das österreichische Rote Kreuz*, 7^e année, n^o 1, janvier 1930, p. 2.